

Exercice 1993 - Subventions pour les classes de découverte - Deuxième répartition

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 avril 1993, a fixé les montants des subventions accordées pour les classes de découverte. Le crédit de 540 000 F inscrit à cet effet au budget primitif 1993 a déjà été réparti de la manière suivante :

- 405 000 F ont été accordés aux Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs
- 83 000 F à l'AROEVEN
- 31 000 F à la Fédération des œuvres Laiques
- 21 000 F hors associations (7 écoles).

En vue de répondre aux besoins exprimés, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- une subvention de 3 000 F à l'Ecole de Bregille Village, pour un séjour du 14 au 25 juin dans les Hautes-Alpes

- une subvention de 1 000 F à l'école Ile de France, pour un séjour de deux jours à Paris, les 22 et 23 juin.

En cas d'accord, cette dépense de 4 000 F sera prélevée sur les crédits du compte 943.1/657.21100 abondé par un transfert d'égale somme du compte 943.1/601.21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.